

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>DÉLIBÉRATION</b> N° 396/2024</p>	<p><b>OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2023</b></p>
<p><u>Date de la convocation :</u> 27/02/2024 <u>Date de la séance :</u> 04/03/2024 <u>Présidence de séance :</u> Jean-Paul MUNNIER, Maire <u>Secrétaire de séance :</u> David LOYSEAU</p>	<p><b>Membres présents :</b> MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.</p>
<p>Membres en exercice : 29  Membres présents : 19 Membres représentés : 6 Membres excusés : 4 Membres absents : 0 Votants : 25</p>	<p><b>Membres absents représentés :</b> Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Alain CLÉMENT donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON <b>Membres absents excusés :</b> Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE <b>Membres absents non excusés :</b> Néant</p>
<p><b>VOTE : MAJORITÉ</b>  POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1</p>	
<p>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/03/2024 et de sa publication le 07/03/2024</p>	
<p>Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 04/03/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 07/03/2024</p>	

Le Rapporteur :

Après avoir examiné le compte administratif 2023, le conseil municipal se doit de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023.

Pour mémoire, rappel des résultats comptables de l'exercice budgétaire 2023 :

### Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2023	846 222,59 €
Excédent de résultats antérieurs reportés 2022	493 808,43 €

**RÉSULTAT À AFFECTER** **1 340 031,02 €**

### Section d'investissement

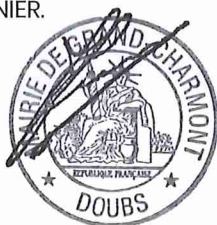
Déficit d'investissement 2023	- 1 340 985,26 €
Excédent d'investissement reporté 2022	689 039,23 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2023 (déficit) <b>D001</b>	- 651 946,03 €
Solde des restes à réaliser 2023 (excédent)	399 000,50 €

**BESOIN DE FINANCEMENT** **252 945,53 €**

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 de la manière suivante :

- 1 – Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 252 945,53 € (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- 2 – Affectation complémentaire au financement de la section d'investissement à hauteur de 450 000,00 € (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- 3 – Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de 637 085,49 € (ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.